



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE,
DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

**Direction des pêches maritimes et de
l'aquaculture**

Sous-direction des Ressources Halieutiques
Bureau de la Gestion de la Ressource
Adresse : 3, place de Fontenoy
75700 Paris 07 SP

Suivi par : Aurélie CHARBONNEAU
Tél : 01.49.55.53.86
Mel : aurelie.charbonneau@agriculture.gouv.fr
NOR : AGRM1112432C

CIRCULAIRE
DPMA/SDRH/C2011-9615

Date: 16 mai 2011

Date de mise en application : immédiate

📎 Nombre d'annexes : 6

Objet : Demandes d'autorisations européennes et nationales pour l'année de gestion 2011 -
Formats de demande, transfert, autorisation.

Mots-clés : permis de pêche spéciaux (PPS), PPS, licence, format, demande, modèle, eaux
profondes, filets, fixes, cabillaud, merlu, sole, thon rouge, Atlantique, Méditerranée,
protection, habitats vulnérables, hareng, anguille, langoustine, anchois, cabillaud mer
celtique, baudroie, requin taupe, grands migrateurs.

Bases juridiques :

Règlement (CE) n°2347/2002 du conseil du 16 décembre 2002 établissant des conditions spécifiques d'accès
aux pêcheries des stocks d'eau profonde et fixant les exigences y afférentes ;

Règlement (CE) n°2371/2002 du Conseil du 20 décembre 2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable
des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche ;

Règlement (CE) n°2166/2005 du Conseil du 20 décembre 2005 établissant des mesures de reconstitution des
stocks de merlu austral et de langoustine évoluant dans la mer Cantabrique et à l'ouest de la péninsule Ibérique
et modifiant le règlement (CE) no 850/98 visant à la conservation des ressources de pêche par le biais de
mesures techniques de protection des juvéniles d'organismes marins ;

Règlement (CE) n°388/2006 du Conseil du 23 février 2006 établissant un plan pluriannuel pour l'exploitation
durable du stock de sole du golfe de Gascogne ;

Règlement (CE) n°509/2007 du Conseil du 7 mai 2007 établissant un plan pluriannuel pour l'exploitation durable
du stock de sole dans la Manche occidentale ;

Règlement (CE) n°1300/2008 du Conseil du 18 décembre 2008 établissant un plan pluriannuel pour le stock de
hareng présent à l'ouest de l'Écosse et les pêcheries qui exploitent ce stock ;

Règlement (CE) n°1342/2008 du Conseil du 18 décembre 2008 établissant un plan à long terme pour les stocks
de cabillaud et les pêcheries exploitant ces stocks et abrogeant le règlement (CE) no 423/2004 ;

Règlement (CE) n°302/2009 du 06 avril 2009 relatif à un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée, modifiant le règlement (CE) n° 43/2009 et abrogeant le règlement (CE) n°1559/2007 ;

Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ;

Règlement (CE) n°1288/2009 du Conseil du 27 novembre 2009 instituant des mesures techniques transitoires du 1er janvier au 30 juin 2011 ;

Code rural et de la pêche maritime ;

Arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté Européenne ;

Arrêté du 18 décembre 2006 portant création d'un permis de pêche spécial pour les espèces d'eau profonde ;

Arrêté du 10 octobre 2007 portant création d'une licence pour la pêche professionnelle de l'anchois (*Engraulis encrasicolus*) dans la zone CIEM VIII ;

Arrêté du 31 mars 2008 portant création d'un permis de pêche spécial pour certaines activités de pêche dans les zones de reconstitution ou de gestion des stocks halieutiques ;

Arrêté du 1er avril 2008 portant création d'un permis de pêche spécial relatif à la protection des habitats vulnérables situés en eau profonde ;

Arrêté du 6 mai 2009 portant création d'un permis de pêche spécial pour la pêche professionnelle dans les zones de reconstitution du cabillaud de Mer du Nord, Manche Est, Ouest Ecosse et Mer d'Irlande ;

Arrêté du 22 juillet 2009 portant création d'un permis de pêche spécial pour la zone de reconstitution du hareng à l'Ouest de l'Ecosse ;

Arrêté du 22 juillet 2009 portant création d'une licence nationale dans la zone Cabillaud mer Celtique (zones CIEM VII f et VII g) ;

Arrêté du 22 juillet 2009 réglementant la pêche professionnelle de la baudroie en zone CIEM VII ;

Arrêté du 16 septembre 2009 portant création d'une licence pour la pêche professionnelle du requin taupe (*Lamna nasus*) ;

Arrêté du 20 janvier 2010 portant création d'un permis de pêche spécial pour l'utilisation de filets fixes dans certaines zones maritimes ;

Arrêté du 15 juillet 2010 portant création d'un permis de pêche spécial pour la pêche professionnelle à la palangre des espèces de grands migrateurs pélagiques en mer Méditerranée ;

Arrêté du 25 novembre 2010 encadrant la pêche de la langoustine (*Nephrops Norvegicus*) dans la zone CIEM VIII a, b, d et e ;

Arrêté du 11 février 2011 portant création d'un permis de pêche spécial pour la pêche professionnelle du thon rouge (*thunnus thynnus*) dans l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° ouest et en mer Méditerranée ;

Arrêté du 14 avril 2011 portant création d'une licence pour la pêche du thon blanc (*Thunnus alalunga*) dans l'océan Atlantique au nord de 5° N ;

Destinataires	
Pour exécution : Mme et MM. les Préfets de région MM. les directeurs interrégionaux de la mer (DIRM) MM. les directeurs départementaux des Territoires et de la Mer – Délégation à la Mer et au Littoral M. le directeur des affaires maritimes – Département des systèmes d'information	Pour information : M. le directeur du GE-CFDAM

TABLE DES MATIERES

1. Les régimes d'autorisations pour l'année de gestion 2011
2. Notification des modèles

ANNEXES

- Annexe 1 : Demande d'autorisation
- Annexe 2 : Demande de Transfert
- Annexe 3 : Fiche navire donneur
- Annexe 4 : Protocole de transfert (à titre indicatif)
- Annexe 5 : Fiche d'instruction des services (DDTM et DIRM)
- Annexe 6 : Modèle d'autorisation

1. Les régimes d'autorisations pour l'année de gestion 2011

Les autorités françaises sont chargées de veiller à la mise en œuvre des régimes d'accès prévus par les différents règlements du Conseil relatifs à la conservation et/ou reconstitution et/ou gestion de pêcheries communautaires et les différents arrêtés du ministre chargé des pêches.

Dans ce contexte, la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture transmet par la présente circulaire les différents modèles et formats relatifs à l'instruction et à la délivrance des permis de pêche spéciaux et des licences nationales pour l'année de gestion 2011 (période du 1^{er} janvier 2011/1^{er} février 2011 au 31 décembre 2011/31 janvier 2012 ou pour l'anchois du 01^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012).

Il est à noter que les « permis de pêche spéciaux » et les licences nationales ont valeur d'autorisation de pêche au sens de l'article 7 du règlement (CE) n°12224/2009 du 20 novembre 2009 instituant un régime de contrôle de la politique commune de la pêche.

2. Notification des modèles

La présente circulaire s'applique aux régimes d'autorisations communautaires suivants :

- PPS* Zone cabillaud ;
- PPS* Sole Manche Ouest ;
- PPS* Sole Golfe de Gascogne ;
- PPS* Merlu-Langoustine en IX a et VIIIc ;
- PPS* Espèces profondes ;
- PPS* Hareng Ouest Ecosse ;
- PPS* Filets Fixes ;
- PPS* Habitats vulnérables ;
- PPS* Thon rouge ;
- PPS* Grands Migrateurs.

La présente circulaire s'applique aux régimes d'autorisations nationaux suivants :

- Licence** Cabillaud Mer Celtique ;
- Licence** Anchois ;
- Licence** requin taupe ;
- Liste Baudroie** (CIEM VII) ;
- Licence** Langoustine ;
- Licence** Thon blanc.

Elle fixe le cas échéant pour chacun des plans ci-dessus énumérés, les modèles à utiliser pour :

- la demande d'autorisation (Annexe 1) ;
- la demande de transfert (Annexe 2) ;
- la fiche navire donneur (Annexe 3) ;
- le protocole de transfert (Annexe 4);
- la fiche d'instruction des services maritimes (Annexe 5).

Par ailleurs en annexe 6, un modèle standardisé d'autorisation de pêche est proposé.

** Le « permis de pêche spécial » à valeur d'autorisation de pêche européenne au sens de l'article 7 du règlement (CE) n°1224/2009.*

*** La « licence nationale » ou l' « inscription à une liste » à valeur d'autorisation de pêche nationale au sens de l'article 7 du règlement (CE) n°1224/2009.*

Cette circulaire vaut abrogation et remplacement des modèles et format utilisés antérieurement à l'année 2011.

Le Directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture

Philippe MAUGUIN



DEMANDE DE LICENCE* POUR LA PECHE PROFESSIONNELLE DE L'ANCHOIS DANS LA ZONE CIEM VIII

à déposer auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

du port d'immatriculation du navire

*La licence a valeur d'autorisation de pêche nationale au sens de l'article 7 du règlement (CE) n°1224/2009.

Références réglementaires	* Règlement (CE) n°2371/2002 du Conseil du 20 décembre 2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche ; * Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ; * Arrêté du 10 octobre 2007 portant création d'une licence nationale pour la pêche professionnelle à l'anchois (<i>Engraulis encrasicolus</i>) dans la zone CIEM VIII
----------------------------------	---

Nom de l'armement					
Adresse de l'armement :					
Numéro de SIRET de l'armement :					
OP ou comité des pêches concerné :					
Nom du navire demandeur :					
Immatriculation du navire demandeur :	 quartier	 numéro			
Longueur hors tout (LHT) du navire (en mètres):		Puissance du navire (en kW) :		Jauge du navire (en UMS) :	
Pour la période	du			au	

Demande une licence pour la pêche professionnelle de l'anchois dans la zone CIEM VIII avec l'option suivante :

- bolinche - prise active
 Chalut - prise active
 Chalut - prise occasionnelle

Dans le cas où une autorisation est délivrée conformément à cette demande, celle-ci vaut déclaration d'engin pour la période de validité de ce permis....).

Armateur ou représentant de l'armement du navire demandeur :	Signature:
Je soussigné.....	
Fait à	
Le	
Visa de l'organisation de producteurs OP dont dépend le navire demandeur ou, si le navire n'est pas adhérent à une OP, visa du Comité local/régional des pêches maritimes et des élevages marins :	Cachet et signature
Je soussigné.....	
président/directeur de <input type="checkbox"/> émets un avis FAVORABLE <input type="checkbox"/> émets un avis DEFAVORABLE au motif ci-dessous :	
et certifie que les possibilités de pêche de l'organisation permettent l'exploitation de ce navire dans la pêche visée.	
Fait à	le

DEMANDE D'INSCRIPTION A LA LISTE* BAUDROIE (CIEM VII)

à déposer auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du port d'immatriculation du navire
(si le navire n'est pas éligible à la pêche visée, la demande doit être accompagnée d'une demande de transfert d'éligibilité)

*La liste a valeur d'autorisation de pêche nationale au sens de l'article 7 du règlement (CE) n°1224/2009.

Références réglementaires	* Règlement (CE) n°2371/2002 du Conseil du 20 décembre 2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche ; * Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ; * Arrêté du 22 juillet 2009 réglementant la pêche professionnelle de la baudroie en zone CIEM VII.
----------------------------------	--

Nom de l'armement																							
Adresse de l'armement :																							
Numéro de SIRET de l'armement :																							
OP ou comité des pêches concerné :																							
Nom du navire demandeur :																							
Immatriculation du navire demandeur :	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>				<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>											quartier	numéro						
Longueur hors tout (LHT) du navire (en mètres):		Puissance du navire (en kW) :	Jauge du navire (en UMS) :																				
Pour la période du :	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>											Au:	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table>										

Demande une inscription à la liste "Baudroie (CIEM VII)" avec le ou les engin(s) suivant(s) :

1)	4)
2)	5)
3)	6)

Dans le cas où une autorisation est délivrée conformément à cette demande, celle-ci vaut déclaration d'engin pour la période de validité de ce permis....).

<p>Armateur ou représentant de l'armement du navire demandeur :</p> <p>Je soussigné.....</p> <p>Fait à</p> <p>Le</p>	<p>Signature:</p>
<p>Visa* de l'organisation de producteurs dont dépend le navire demandeur ou, si le navire n'est pas adhérent à une OP, visa* du Comité local/régional des pêches maritimes et des élevages marins :</p> <p>Je soussigné.....</p> <p>président/directeur de</p> <p><input type="checkbox"/> émets un avis FAVORABLE</p> <p><input type="checkbox"/> émets un avis DEFAVORABLE au motif ci-dessous :</p> <p>et certifie que les possibilités de pêche de l'organisation permettent l'exploitation de ce navire dans la pêche visée.</p> <p>Fait à</p>	<p>Cachet et signature</p>

**DEMANDE DE LICENCE* POUR LA PECHE DE LA LANGOUSTINE (*Nephrops Norvegicus*)
DANS LA ZONE CIEM VIII a, b, d et e**

à déposer auprès de l'organisation de producteurs à laquelle le demandeur adhère pour le navire concerné
ou auprès de la délégation à la mer et au littoral de la direction départementale des territoires et de la mer du port
d'immatriculation du navire si le demandeur n'est pas adhérent à une OP

*La licence a valeur d'autorisation de pêche nationale au sens de l'article 7 du règlement (CE) n°1224/2009.

Références réglementaires	* Règlement (CE) n°2371/2002 du Conseil du 20 décembre 2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche ; * Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ; * Arrêté du 25 novembre 2010 encadrant la pêche de la langoustine (<i>Nephrops Norvegicus</i>) dans la zone CIEM VIII a, b, d et e
----------------------------------	--

Nom de l'armement																									
Adresse de l'armement																									
Numéro de téléphone		Mail																							
Numéro de SIRET de l'armement																									
OP concernée		CLPME de rattachement		Avis du CLPME	<input type="checkbox"/> Défavorable																				
					Motif:																				
					<input type="checkbox"/> Favorable																				
Nom du navire demandeur		Dispositif de sélectivité langoustine (chalutiers)	<input type="checkbox"/>	Panneau maille carrée																					
			<input type="checkbox"/>	Grille à langoustine																					
			<input type="checkbox"/>	Cul de chalut à 80 mm																					
		Le dispositif de sélectivité est obligatoire en cas de captures dépassant 50 kg de langoustines. Le dispositif de sélectivité est au choix de l'armateur.																							
Immatriculation du navire demandeur	<table style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td colspan="3">quartier</td> <td colspan="7">numéro</td> </tr> </table>															quartier			numéro						
quartier			numéro																						
Longueur hors tout (LHT)		Puissance (en kW)		Jauge (en UMS)																					
Pour la période	du			au																					
Demande une licence pour la pêche de la langoustine (<i>Nephrops Novegicus</i>) dans la zone CIEM VIII a, b, d et e, avec l'engin suivant :																									
<input type="checkbox"/> Chalut		<input type="checkbox"/> Renouvellement																							
<input type="checkbox"/> Casier		<input type="checkbox"/> Première installation																							
		<input type="checkbox"/> Nouvelle demande																							

En cas de première installation ou de nouvelle demande, fournir une copie de l'acte de francisation

Armateur ou représentant de l'armement du navire demandeur :	Signature :
Je soussigné.....	
Fait à	
Le	

DEMANDE DE PERMIS DE PÊCHE SPECIAL * DANS LES ZONES DE RECONSTITUTION DU CABILLAUD

à déposer auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

du port d'immatriculation du navire

(si le navire n'est pas éligible à la pêche visée, la demande de PPS

doit être accompagnée d'une demande de transfert d'éligibilité)

*Le permis de pêche spécial (PPS) a valeur d'autorisation de pêche européenne au sens de l'article 7 du règlement (CE) n°1224/2009.

Références réglementaires

* Règlement (CE) n°2371/2002 du Conseil du 20 décembre 2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche ;

* Règlement (CE) n°1342/2008 du Conseil du 18 décembre 2008 établissant un plan à long terme pour les stocks de cabillaud et les pêcheries exploitant ces stocks et abrogeant le règlement (CE) no 423/2004 ;

* Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ;

* Règlement (CE) 1288/2009 instituant des mesures techniques transitoires du 1er janvier 2010 au 30 juin 2011 ;

* Arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté européenne ;

* Arrêté modifié du 6 mai 2009 portant création d'un permis de pêche spécial pour la pêche professionnelle dans les zones de reconstitution du cabillaud de Mer du Nord, Manche Est, Ouest Ecosse et Mer d'Irlande.

Nom de l'armement																							
Adresse de l'armement :																							
Numéro de SIRET de l'armement :																							
OP ou comité des pêches concerné :																							
Nom du navire demandeur :																							
Immatriculation du navire demandeur :	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr> </table>				<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr> </table>																		
Longueur hors tout (LHT) du navire (en mètres) :		Puissance du navire (en kW):	Jauge du navire (en UMS):																				
Pour la période du:	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr> </table>											au :	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td><td style="width: 20px; height: 20px;"></td></tr> </table>										

<u>Demande un PPS pour la ou les zones de reconstitution et le ou les engin(s) suivant(s) :</u>	<u>Avec une dérogation</u> : (cochez le cas échéant) (article 13 du règlement (CE) n°1342/2008 susvisé)			
<input type="checkbox"/> zones CIEM IVabc, IIa (CE), VIId (Mer du Nord et Manche Est)	Engin hautement sélectif (article 13.2.a)	Captures de cabillaud par campagne inférieures à 5% (article 13.2.c)	Plan visant à éviter la capture de cabillaud (article 13.2.b)	Captures à l'Ouest de l'Ecosse (article 13.2.d)
<input type="checkbox"/> Chalut de fond, sennes sauf chalut à perche >= 100 mm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Chalut de fond, sennes sauf chalut à perche 70-99 mm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Chalut de fond, sennes sauf chalut à perche 16-31 mm				
<input type="checkbox"/> Chalut d à perche >= 120 mm				
<input type="checkbox"/> Chalut d à perche 80-119 mm				
<input type="checkbox"/> Filets, sauf trémail (tous maillages)				
<input type="checkbox"/> Trémaills (tous maillages)				
<input type="checkbox"/> Palangres				
<input type="checkbox"/> zones CIEM Vb, VIa (Ouest Ecosse)	Engin hautement sélectif (article 13.2.a)	Captures de cabillaud par campagne inférieures à 5% (article 13.2.c)	Plan visant à éviter la capture de cabillaud (article 13.2.b)	Captures à l'Ouest de l'Ecosse (article 13.2.d)
<input type="checkbox"/> Chalut de fond, sennes sauf chalut à perche >= 100 mm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Chalut de fond, sennes sauf chalut à perche 70-99 mm				
<input type="checkbox"/> Chalut de fond, sennes sauf chalut à perche 16-31 mm				
<input type="checkbox"/> Chalut d à perche >= 120 mm				

<input type="checkbox"/>	Chalut d à perche 80-119 mm
<input type="checkbox"/>	Filets, sauf trémail (tous maillages)
<input type="checkbox"/>	Trémaills (tous maillages)
<input type="checkbox"/>	Palangres

<input type="checkbox"/>	zones CIEM VIIa (Mer d'Irlande)	Engin hautement sélectif (article 13.2.a)	Captures de cabillaud par campagne inférieures à 5% (article 13.2.c)	Plan visant à éviter la capture de cabillaud (article 13.2.b)	Captures à l'Ouest de l'Ecosse (article 13.2.d)
<input type="checkbox"/>	Chalut de fond, sennes sauf chalut à perche >= 100 mm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Chalut de fond, sennes sauf chalut à perche 70-99 mm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Chalut de fond, sennes sauf chalut à perche 16-31 mm				
<input type="checkbox"/>	Chalut à perche >= 120 mm				
<input type="checkbox"/>	Chalut d à perche 80-119 mm				
<input type="checkbox"/>	Filets, sauf trémail (tous maillages)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Trémaills (tous maillages)				
<input type="checkbox"/>	Palangres				

Dans le cas où un permis de pêche spécial est délivré conformément à cette demande, celle-ci vaut déclaration d'engin pour la période de validité de ce permis.

Sollicite : (le cas échéant fournir les pièces justificatives nécessaires)

Une exemption au régime de gestion de l'effort de pêche (article 11 du Règlement (CE) n°1342/2008 susvisé).

Armateur ou représentant de l'armement du navire demandeur :

Signature:

Je soussigné.....

Fait à

Le

Visa de l'organisation de producteurs (OP) dont dépend le navire demandeur

Cachet et signature

ou, si le navire n'est pas adhérent à une OP, visa du Comité local/régional des pêches maritimes et des élevages marins :

Je soussigné.....

président/directeur de

.....

émets un avis FAVORABLE

émets un avis DEFAVORABLE au motif ci-dessous :

et certifie que les possibilités de pêche de l'organisation permettent l'exploitation de ce navire dans la pêche visée.

Fait à le

.....

**DEMANDE DE PERMIS DE PÊCHE SPECIAL*
POUR LES ESPECES D'EAU PROFONDE**

à déposer auprès de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
(si le navire n'est pas éligible à la pêche visée, la demande de PPS
doit être accompagnée d'une demande de transfert d'éligibilité)

**Le permis de pêche spécial (PPS) a valeur d'autorisation de pêche européenne au sens de l'article 7 du règlement (CE)
n°1224/2009.*

Références réglementaires	<p>* Règlement (CE) n°2371/2002 du Conseil du 20 décembre 2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche ;</p> <p>* Règlement (CE) n°2347/2002 du conseil du 16 décembre 2002 établissant des conditions spécifiques d'accès aux pêcheries des stocks d'eau profonde et fixant les exigences y afférentes ;</p> <p>* Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ;</p> <p>* Arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté européenne ;</p> <p>* Arrêté du 18 décembre 2006 portant création d'un permis de pêche spécial pour les espèces d'eau profonde.</p>
----------------------------------	---

Nom de l'armement																										
Adresse de l'armement :																										
Numéro de SIRET de l'armement :																										
OP ou comité des pêches concerné :																										
Nom du navire demandeur :																										
Immatriculation du navire demandeur :	<table style="margin: auto;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td align="center" colspan="2">quartier</td> <td></td> <td align="center" colspan="8">numéro</td> </tr> </table>												quartier			numéro										
quartier			numéro																							
Longueur hors tout (LHT) du navire (en mètres) :		Puissance du navire (en kW):		Jauge du navire (en UMS):																						
Pour la période du:	<table style="margin: auto;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>												au:	<table style="margin: auto;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> </table>												

Demande un PPS "Espèces d'eau profonde"

<p>Armateur ou représentant de l'armement du navire demandeur :</p> <p>Je soussigné.....</p> <p>Fait à</p> <p>Le</p>	<p>Signature:</p>
<p>Visa de l'organisation de producteurs (OP) dont dépend le navire demandeur ou, si le navire n'est pas adhérent à une OP, visa du Comité local/régional des pêches maritimes et des élevages marins :</p> <p>Je soussigné.....</p> <p>président/directeur de</p> <p><input type="checkbox"/> émets un avis FAVORABLE</p> <p><input type="checkbox"/> émets un avis DEFAVORABLE au motif ci-dessous</p> <p>et certifie que les possibilités de pêche de l'organisation permettent l'exploitation de ce navire dans la pêche visée.</p> <p>Fait à le</p>	<p>Cachet et signature</p>

DEMANDE DE PERMIS DE PÊCHE SPECIAL* POUR L'UTILISATION DE FILETS FIXES

à déposer auprès de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
(si le navire n'est pas éligible à la pêche vue visée, la demande de PPS
doit être accompagnée d'une demande de transfert d'éligibilité)

*Le permis de pêche spécial (PPS) a valeur d'autorisation de pêche européenne au sens de l'article 7 du règlement (CE)
n°1224/2009.

Références réglementaires	* Règlement (CE) n°2371/2002 du Conseil du 20 décembre 2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche ; * Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ; * Règlement R(CE) 1288/2009 instituant des mesures techniques transitoires du 1er janvier 2010 au 30 juin 2011 ; * Arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté européenne ; * Arrêté du 20 janvier 2010 portant création d'un permis de pêche spécial pour l'utilisation de filets fixes dans certaines zones maritimes.										
Nom de l'armement :											
Adresse de l'armement :											
Numéro de SIRET de l'armement :											
OP ou comité des pêches concerné :											
Nom du navire demandeur :											
Immatriculation du navire demandeur :	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 25%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 25%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 25%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 25%; height: 20px;"> </td> </tr> <tr> <td>quartier</td> <td colspan="3">numéro</td> </tr> </table>					quartier	numéro				
quartier	numéro										
Longueur hors tout (LHT) du navire (en mètres):	Puissance du navire (en kW):	Jauge du navire (en UMS):									
Pour la période du:	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 25%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 25%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 25%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 25%; height: 20px;"> </td> </tr> </table>					au :	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td style="width: 25%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 25%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 25%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 25%; height: 20px;"> </td> </tr> </table>				

Demande un PPS pour l'utilisation de filets fixes (dérogation 9.4 a et b) dans les conditions suivantes :
(cochez la ou les cases correspondantes*)

filet maillant 80-109 mm en zones CIEM VIIIc et IX;

filet maillant 100-129 mm en zones CIEM VIIIa, VIIIb, VIIIc et X;

filet maillant 120-149 mm en zones CIEM IIIa, IVa, Vb, VIa, VIb, VIIb, VIIc, VIIj, VIIIk et XII à l'est de 27° O;

filet emmêlant >= 250 mm en zones CIEM IIIa, IVa, Vb, VIa, VIb, VIIb, VIIc, VIIj, VIIIk, XII à l'est de 27° O, VIII, IX et X;

Demande un PPS pour l'utilisation d'un filet maillant 100-129 mm en zones CIEM IIIa, IVa, Vb, VIa, VIb, VIIb, VIIc, VIIj, VIIIk et XII à l'est de 27° Ouest (dérogation 9.4 c)

Dans le cas où un permis de pêche spécial est délivré conformément à cette demande, celle-ci vaut déclaration d'engin pour la période de validité de ce permis.

<p>Armateur ou représentant de l'armement du navire demandeur :</p> <p>Je soussigné.....</p> <p>Fait à</p> <p>Le</p>	<p>Signature:</p>
<p>Visa de l'organisation de producteurs (OP) dont dépend le navire demandeur ou, si le navire n'est pas adhérent à une OP, visa du Comité local/régional des pêches maritimes et des élevages marins :</p> <p>Je soussigné.....</p> <p>président/directeur de</p> <p><input type="checkbox"/> émets un avis FAVORABLE</p> <p><input type="checkbox"/> émets un avis DEFAVORABLE au motif ci-dessous</p> <p>et certifie que les possibilités de pêche de l'organisation permettent l'exploitation de ce navire dans la pêche vue visée.</p> <p>Fait à le</p>	<p>Cachet et signature</p>

DEMANDE DE PERMIS DE PÊCHE SPECIAL* PALANGRE GRANDS MIGRATEURS MEDITERRANEE

à déposer auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
du port d'immatriculation du navire

*(si le navire n'est pas éligible à la pêche visée, la demande de PPS
doit être accompagnée d'une demande de transfert d'éligibilité)*

**Le permis de pêche spécial (PPS) a valeur d'autorisation de pêche européenne au sens de l'article 7 du règlement (CE) n°1224/2009.*

Références réglementaires	<p>* Règlement (CE) n°2371/2002 du Conseil du 20 décembre 2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche ;</p> <p>* Règlement (CE)1967/2006 concernant des mesures de gestion pour l'exploitation durable des ressources halieutiques en Méditerranée ;</p> <p>* Règlement (CE) 302/2009 du Conseil du 06 avril 2009 relatif à un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée ;</p> <p>* Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle</p> <p>* Arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté européenne ;</p> <p>* Arrêté du 15 juillet 2010 portant création d'un permis de pêche spécial pour la pêche professionnelle à la palangre des espèces de grands migrants pélagiques en mer Méditerranée.</p>
----------------------------------	--

Nom de l'armement :						
Adresse de l'armement :						
Numéro de SIRET de l'armement :						
OP ou comité des pêches concerné :						
Nom du navire demandeur :						
nom précédent : (si changement de nom du navire demandeur)						
Immatriculation du navire demandeur :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 20%; text-align: center;"> _ _ </td> <td style="border: 1px solid black; width: 80%; text-align: center;"> _ _ _ _ _ _ _ </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">quartier</td> <td style="text-align: center;">numéro</td> </tr> </table>	_ _	_ _ _ _ _ _ _	quartier	numéro	
_ _	_ _ _ _ _ _ _					
quartier	numéro					
Longueur hors tout (LHT) du navire (en mètres) :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 30%;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20%; text-align: center;">Puissance du navire (en kW):</td> <td style="border: 1px solid black; width: 30%;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20%; text-align: center;">Jauge du navire (en UMS):</td> <td style="border: 1px solid black; width: 10%;"></td> </tr> </table>		Puissance du navire (en kW):		Jauge du navire (en UMS):	
	Puissance du navire (en kW):		Jauge du navire (en UMS):			
Pour la période du:	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 50%; text-align: center;"> _ _ _ _ _ _ _ </td> <td style="border: 1px solid black; width: 10%; text-align: center;">au :</td> <td style="border: 1px solid black; width: 40%; text-align: center;"> _ _ _ _ _ _ _ </td> </tr> </table>	_ _ _ _ _ _ _	au :	_ _ _ _ _ _ _		
_ _ _ _ _ _ _	au :	_ _ _ _ _ _ _				

Demande un PPS pour les espèces suivantes :	
<p>Espadon (<i>Xiphias gladius</i>)</p> <p>Thon blanc germon (<i>Thunnus alalunga</i>)</p> <p>Bonite à ventre rayé (<i>Katsuwonus pelamis</i>)</p> <p>Bonite à dos rayé (<i>Sarda sarda</i>)</p> <p>Thonines (<i>Euthynnus</i>)</p> <p>auxides (<i>auxis</i>)</p>	<p>Brème de mer (<i>brama rayi</i>)</p> <p>marlins (<i>Tetrapturus ; Makaira</i>)</p> <p>Voilier (<i>Istiophorus platypterus</i>)</p> <p>Sauris ou balaous (<i>Scomberesox ; cololabis</i>)</p> <p>Coryphènes ou dorades tropicales (<i>Coryphaena</i>)</p> <p>requins (<i>Hexanchus griseus ; Ceterhinus maximus ; Sphymidae ; Isuridae</i>)</p>

demande un PPS pour la (ou les) zone(s) suivante(s)

<input type="checkbox"/> zone 6 Nord de l'Espagne	<input type="checkbox"/> zone 9 Mer Ligure Nord de la mer Tyrrhénienne
nombre d'hameçons utilisés :	nombre d'hameçons utilisés :

nombre d'unités de palangre utilisées :	nombre d'unités de palangre utilisées :
Longueur totale de toutes les unités de palangre utilisées (en mètres) :	Longueur totale de toutes les unités de palangre utilisées (en mètres) :
<input type="checkbox"/> zone 7 golfe du Lion	<input type="checkbox"/> zone 11 Sardaigne
nombre d'hameçons utilisés :	nombre d'hameçons utilisés :
nombre d'unités de palangre utilisées :	nombre d'unités de palangre utilisées :
Longueur totale de toutes les unités de palangre utilisées (en mètres) :	Longueur totale de toutes les unités de palangre utilisées (en mètres) :
<input type="checkbox"/> zone 8 Corse	Les coordonnées précises des zones sont disponibles sur le site de la CGPM : http://www.gfcm.org/gfcm/topic/16162/en
nombre d'hameçons utilisés :	
nombre d'unités de palangre utilisées :	
Longueur totale de toutes les unités de palangre utilisées (en mètres) :	

Dans le cas où un permis de pêche spécial est délivré conformément à cette demande, celle-ci vaut déclaration d'engin pour la période de validité de ce permis.

<u>Armateur ou représentant de l'armement du navire demandeur :</u> Je soussigné..... Fait à Le	<u>Signature :</u>
<u>Visa de l'organisation de producteurs (OP) dont dépend le navire demandeur ou, si le navire n'est pas adhérent à une OP, visa du Comité local/régional des pêches maritimes et des élevages marins :</u> Je soussigné..... président/directeur de <input type="checkbox"/> émets un avis FAVORABLE <input type="checkbox"/> émets un avis DEFAVORABLE au motif : et certifie que les possibilités de pêche de l'organisation permettent l'exploitation de ce navire dans la pêcherie visée. Fait à le	<u>Cachet et signature :</u>

DEMANDE DE PERMIS DE PÊCHE SPECIAL*
PLAN DE RECONSTITUTION DU MERLU AUSTRAL
à déposer auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
du port d'immatriculation du navire
*(Si le navire n'est pas éligible à la pêche visée, la demande de PPS
doit être accompagnée d'une demande de transfert d'éligibilité)*
*Le permis de pêche spécial (PPS) a valeur d'autorisation de pêche européenne au sens de l'article 7 du règlement (CE)
n°1224/2009.

Références réglementaires	* Règlement (CE) n°2371/2002 du Conseil du 20 décembre 2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche ; * Règlement (CE) n°2166/2005 du Conseil du 20 décembre 2005 établissant des mesures de reconstitution des stocks de merlu austral et de langoustine évoluant dans la mer Cantabrique et à l'ouest de la péninsule Ibérique et modifiant le règlement (CE) no 850/98 visant à la conservation des ressources de pêche par le biais de mesures techniques de protection des juvéniles d'organismes marins ; * Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ; * Règlement (CE) 1288/2009 instituant des mesures techniques transitoires du 1er janvier 2010 au 30 juin 2011 ; * Arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté européenne ; * Arrêté du 31 mars 2008 portant création d'un permis de pêche spécial pour certaines activités de pêche dans les zones de reconstitution ou de
----------------------------------	---

Nom de l'armement :															
Adresse de l'armement :															
Numéro de SIRET de l'armement :															
OP ou comité des pêches concerné :															
Nom du navire demandeur :															
Immatriculation du navire demandeur :	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 20%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 20%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 20%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 20%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 20%; height: 20px;"> </td> </tr> <tr> <td align="center">quartier</td> <td align="center">numéro</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>							quartier	numéro						
quartier	numéro														
Longueur hors tout (LHT) du navire (en mètres):		Puissance du navire (en kW) :	Jauge du navire (en UMS) :												
Pour la période du:	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 20%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 20%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 20%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 20%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 20%; height: 20px;"> </td> </tr> </table>							au :	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 20%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 20%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 20%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 20%; height: 20px;"> </td> <td style="width: 20%; height: 20px;"> </td> </tr> </table>						

Demande un PPS pour les zones de reconstitution du Merlu austral et de la langoustine pour le ou les engin(s) suivant(s) :	Avec une dérogation : (cochez le cas échéant) (article Annexe IIb du règlement TAC et Quotas annuel)			
	Débarquements de merlu effectués en 2008 et 2009 inférieurs à 5 tonnes :	Débarquements de langoustines effectués en 2008 et 2009 inférieurs à 2.5 tonnes :	Eligible (conditions a et b remplies):	Observateurs embarqués: (1) rayer la mention inutile
<input type="checkbox"/> Chalut, senne >= 32 mm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	OUI / NON (1)
<input type="checkbox"/> Filet maillant >= 60 mm	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	OUI / NON (1)
<input type="checkbox"/> Palangres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	OUI / NON (1)

Dans le cas où un permis de pêche spécial est délivré conformément à cette demande, celle-ci vaut déclaration d'engin pour la période de validité de ce permis.
(1) Rayer la mention inutile

Armateur ou représentant de l'armement du navire demandeur : Je soussigné..... Fait à Le	Signature:
Visa de l'organisation de producteurs (OP) dont dépend le navire demandeur ou, si le navire n'est pas adhérent à une OP, visa du Comité local/régional des pêches maritimes et des élevages marins : Je soussigné..... président/directeur de <input type="checkbox"/> émets un avis FAVORABLE <input type="checkbox"/> émets un avis DEFAVORABLE au motif ci-dessous : et certifie que les possibilités de pêche de l'organisation permettent l'exploitation de ce navire dans la pêche visée. Fait à le	Cachet et signature

DEMANDE DE PERMIS DE PÊCHE SPECIAL *
PLAN DE RECONSTITUTION DE LA SOLE MANCHE OUEST
à déposer auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
du port d'immatriculation du navire

(si le navire n'est pas éligible à la pêche visée, la demande de PPS doit être accompagnée d'une demande de transfert d'éligibilité)

**Le permis de pêche spécial (PPS) a valeur d'autorisation de pêche européenne au sens de l'article 7 du règlement (CE) n°1224/2009.*

Références réglementaires	<p>* Règlement (CE) n°2371/2002 du Conseil du 20 décembre 2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche ;</p> <p>* Règlement (CE) n°509/2007 du Conseil du 7 mai 2007 établissant un plan pluriannuel pour l'exploitation durable du stock de sole dans la Manche occidentale ;</p> <p>* Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ;</p> <p>* Règlement (CE) 1288/2009 instituant des mesures techniques transitoires du 1er janvier 2010 au 30 juin 2011 ;</p> <p>* Arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté européenne ;</p> <p>* Arrêté du 31 mars 2008 portant création d'un permis de pêche spécial pour certaines activités de pêche dans les zones de reconstitution ou de gestion des stocks halieutiques.</p>
----------------------------------	--

Nom de l'armement :																												
Adresse de l'armement :																												
Numéro de SIRET de l'armement :																												
OP ou comité des pêches concerné :																												
Nom du navire demandeur :																												
Immatriculation du navire demandeur :	<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td align="center" colspan="4">quartier</td> </tr> </table>					quartier				<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td align="center" colspan="8">numéro</td> </tr> </table>									numéro									
quartier																												
numéro																												
Longueur hors tout (LHT) du navire (en mètres) :		Puissance du navire (en kW) :		Jauge du navire (en UMS) :																								
Pour la période du:	au :																											

Demande un PPS pour les zones de reconstitution de la Sole en Manche Occidentale pour le ou les engin(s) suivant(s) :	Avec une dérogation : (cochez le cas échéant) (article Annexe IIc du règlement TAC et Quotas annuel)		
	Dérogation maillage >= 120 mm(point 1.2):	Observateurs embarqués:	
<input type="checkbox"/> Chalut à perche > = 80 mm	NEANT	OUI / NON (1)	
<input type="checkbox"/> Filet sauf trémail < 220 mm	<input type="checkbox"/>	OUI / NON (1)	
<input type="checkbox"/> Trémaills < 220 mm	<input type="checkbox"/>	OUI / NON (1)	

Dans le cas où un permis de pêche spécial est délivré conformément à cette demande, celle-ci vaut déclaration d'engin pour la période de validité de ce permis.
(1) Rayer la mention inutile

<p>Armateur ou représentant de l'armement du navire demandeur :</p> <p>Je soussigné.....</p> <p>Fait à</p> <p>Le</p>	<p>Signature:</p>		
<p>Visa de l'organisation de producteurs (OP) dont dépend le navire demandeur ou, si le navire n'est pas adhérent à une OP, visa du Comité local/régional des pêches maritimes et des élevages marins :</p> <p>Je soussigné.....</p> <p>président/directeur de</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> émets un avis FAVORABLE </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <input type="checkbox"/> émets un avis DEFAVORABLE au motif ci-dessous : </td> </tr> </table> <p>et certifie que les possibilités de pêche de l'organisation permettent l'exploitation de ce navire dans la pêche visée.</p> <p>Fait à le</p>	<input type="checkbox"/> émets un avis FAVORABLE	<input type="checkbox"/> émets un avis DEFAVORABLE au motif ci-dessous :	<p>Cachet et signature</p>
<input type="checkbox"/> émets un avis FAVORABLE	<input type="checkbox"/> émets un avis DEFAVORABLE au motif ci-dessous :		

DEMANDE DE PERMIS DE PÊCHE SPECIAL *

THON ROUGE OCEAN ATLANTIQUE

à déposer auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
du port d'immatriculation du navire

(Si le navire n'est pas éligible à la pêche visée,

la demande de PPS doit être accompagnée d'une demande de transfert d'éligibilité)

**Le permis de pêche spécial (PPS) a valeur d'autorisation de pêche européenne au sens de l'article 7 du règlement (CE) n°1224/2009.*

Références réglementaires	<p>* Règlement (CE) n°2371/2002 du Conseil du 20 décembre 2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche ;</p> <p>* Règlement (CE) n° 302/2009 du Conseil du 6 avril 2009 relatif à un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée, modifiant le règlement (CE) n°43/2009 et abrogeant le règlement (CE) n° 1559/2007 ;</p> <p>* Règlement (CE) n°1224/2009 du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche ;</p> <p>* Arrêté du 18 décembre 2006 établissant les modalités de gestion des différents régimes d'autorisations définis par la réglementation communautaire et applicables aux navires français de pêche professionnelle immatriculés dans la Communauté européenne ;</p> <p>* Arrêté du 11 février 2011 portant création d'un permis de pêche spécial pour la pêche professionnelle du thon rouge (thunnus thynnus) dans l'océan Atlantique à l'est de la longitude 45° ouest et en mer Méditerranée .</p>
----------------------------------	---


Nom de l'armement :								
Adresse de l'armement :								
Numéro de SIRET de l'armement :								
OP ou comité des pêches concerné :								
Nom du navire demandeur :								
Immatriculation du navire demandeur :	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 25%; text-align: center;"> </td> <td style="width: 75%; text-align: center;"> </td> </tr> <tr> <td align="center">quartier</td> <td align="center">numéro</td> </tr> </table>			quartier	numéro			
quartier	numéro							
Longueur hors tout (LHT) du navire (en mètres):	Puissance du navire (en kW):		jauge du navire (en UMS):					
Pour la période de: <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;"> </td> <td style="width: 50%; text-align: center;"> </td> </tr> </table>			au : <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;"> </td> <td style="width: 50%; text-align: center;"> </td> </tr> </table>					

Demande un PPS thon rouge Océan Atlantique avec l'option suivante* :

<input type="checkbox"/> ligne	<input type="checkbox"/> Chalut
<input type="checkbox"/> canne - plus de 17 m	<input type="checkbox"/> palangre - plus de 24 m
<input type="checkbox"/> canne - inférieur ou égal à 17 m	<input type="checkbox"/> palangre - inférieur ou égal à 24 m

Dans le cas où un permis de pêche spécial est délivré conformément à cette demande, celle-ci vaut déclaration d'engin pour la période de validité de ce permis.

<p>Armateur ou représentant de l'armement du navire demandeur :</p> <p>Je soussigné.....</p> <p>Fait à</p> <p>Le</p>	<p>Signature:</p>
<p>Visa de l'organisation de producteurs (OP) dont dépend le navire demandeur ou, si le navire n'est pas adhérent à une OP, visa du Comité local/régional des pêches maritimes et des élevages marins :</p> <p>Je soussigné.....</p> <p>président/directeur de</p> <p><input type="checkbox"/> émets un avis FAVORABLE</p> <p><input type="checkbox"/> émets un avis DEFAVORABLE au motif ci-dessous :</p> <p>et certifie que les possibilités de pêche de l'organisation permettent l'exploitation de ce navire dans la pêche visée.</p> <p>Fait à le</p>	<p>Cachet et signature</p>

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<i>Libellé de l'autorisation</i>			Numéro de l'autorisation <i>Numéro d'ordre d'édition de l'autorisation</i>
Références réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> * Règlement (CE) * Règlement (CE) * Règlement (CE) * Arrêté du <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> <i>Références réglementaires (supranationales à nationales)</i> </div>			
Nom du navire autorisé			Numéro SIRET :	
Immatriculation du navire autorisé	<i>Quartier</i>	<i>Immatriculation</i>	Numéro ICCAT :	
Nom de l'armement			Premier n° de BCD : <i>Le cas échéant</i>	
OP ou comité des pêches concerné			Dernier n° de BCD :	
Caractéristiques techniques du navire	Longueur hors tout : (en mètres)		Puissance : (en kW)	Jauge : (en UMS)
Pour la période du : _____ AU : _____				
Conditions de l'autorisation				
Engin	Maillage	Espèces concernées	Zone	Condition(s) spéciale(s)

DATE DE DELIVRANCE